



N°61 MARS 2022



SOMMAIRE DU N° 61

LES ALLÉES & VENUES / AGENDA	Page 2
LA PHOTO MYSTÈRE / COMMUNIQUER	Page 3
BOURSE AUX JOUETS	Page 4
REPAS DES ANCIENS	Page 5
NOËL DES ENFANTS	Page 6
LE CONTE POUR ENFANTS	Page7
L'ÉCOLE D'AUTREFOIS	Page 8
PORTRAIT MICHEL DEVILLE	Page 9
ÉCONOMIE & ÉCOLOGIE	Page 11
RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT	Page 12
ÉLECTIONS CALENDRIER / LE MOT DU MAIRE	Page 14
ENQUÊTE SUR LE CHEMIN ROYAL	Page 15
AUTANT EN EMPORTE LE VENT	Page 18
COLLECTE DES DÉCHETS	Page 22
DES NOUVELLES DE LA COMMUNE	Page 23

LES ALLÉES & VENUES.

MARIAGE: Florian DAUMONT et Mégane FILOSZEK le 3 Janvier 2022.

Tous nos vœux de bonheur!

DECES: Michel DEVILLE dans sa 89^{ème} année, de Violaine.

Portrait page 9

A VOS AGENDAS

Le 25 juin, feu de la Saint - Jean.

Le 14 Juillet, fête nationale avec un cortège de la mairie vers le monument aux morts.

Le 7 août, brocante.

Infos et réservation : 06.63.38.15.90 - foyerrural.louatre@hotmail.com

Ces évènements se dérouleront sous réserve des conditions sanitaires.

LA PHOTO MYSTÈRE



Résultat du N°60 : Il fallait trouver le pont de Catifet.



NOUVELLE PHOTO MYSTÈRE:

Vous avez trouvé?

Vous pouvez transmettre votre réponse par mail :

lejournaldelouatre@louatre.fr

LOUÂTRE SUR LE NET

Pour rester informé, n'oubliez pas de consulter régulièrement le site officiel de la commune www.louatre.fr



COMMUNIQUER ÉCRIRE ÉCHANGER

Pour rester en contact vous pouvez utilisez le mail du journal de Louâtre.

lejournaldelouatre@louatre.fr

Vous pouvez également nous rejoindre afin de proposer des articles ou des sujets à traiter.

Remerciements aux contributeurs de ce numéro :

Cécile Boufflet, Gilles Curchod, Christelle Jullien, Philippe Lefèvre, Denis Maurice et Andrée Vincent.



Le 20 novembre dernier le foyer rural organisait sa première bourse aux jouets et articles de puériculture.

Si les vendeurs étaient au rendez-vous, les acheteurs étaient rares. Mais on apprend de ses expériences et si l'évènement sera très certainement reconduit, le choix du jour sera différent et l'amplitude horaire revue.

Le foyer rural remercie tous les participants et les bénévoles, et espère que la prochaine brocante, prévue cet été, permettra à chacun de se retrouver derrière et devant les stands, après deux années d'annulation.















La plupart de nos ainés se sont donnés rendez-vous le 11 décembre dans la salle polyvalente. Enfin réunis après deux années d'annulation, les convives ont retrouvés une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le repas préparé par Emmanuel Blanchon et son équipe du restaurant « Les terrasses » à Longpont a enchanté les gourmands et les gourmets.







La municipalité remercie très chaleureusement les participants ainsi que les bénévoles qui ont assuré la décoration de la salle, le service, la *plonge* et le rangement dans une atmosphère bien sympathique.

Les absents ont, bien entendu, reçu à domicile un sympathique colis.







De plus en plus nombreux, les enfants de Louâtre étaient au rendez-vous pour le passage du père Noël, toujours aidé de son fidèle lutin.

Pour la première fois, il a commencé sa tournée par Catifet, après quelques arrêts à Violaine, il a terminé sur la place de Louâtre où sont venus les enfants des autres hameaux.

Chaque enfant a eu son cadeau et ses friandises.



CONTE POUR ENFANT. LE ZÊBRE QUI A PERDU SES RAYURES



Par un beau matin d'été, alors qu'il se promène sur la plage, Nino aperçoit un poney blanc qui sanglote au bord de l'eau. Il s'en approche, et tout en caressant la pauvre bête qui tremble de la tête aux pattes, il apprend que c'est en fait un zèbre qui, en se baignant, a perdu ses rayures noires dans la mer!

Comme c'est embêtant pour lui : Il risque de se faire gronder par sa maman et plus aucun de ses amis ne va le reconnaître! En plus, le zèbre ne veut pas retourner dans l'eau repêcher ses rayures, car il a peur de fondre à son tour. Nino, qui ne craint rien, décide sur-le-champ d'y aller à sa place et plonge la tête la première dans l'eau turquoise!

Au milieu des coquillages et des algues, il croise mille et un poissons : des sardines, des saumons, une daurade, et même un hippocampe et une superbe étoile de mer ! Personne, pas même la tortue qui sait tout, n'a aperçu les rayures du zèbre. Zut zut et rezut !

Nino plonge encore plus bas et se retrouve soudain nez à nez avec un dauphin qui a une bien drôle d'allure : il est gris avec des rayures ! Tiens tiens tiens, ne seraient-ce pas celles de son ami le zèbre ?

Bien sûr que oui ! Le dauphin avoue, il les a trouvées ce matin au fond de l'eau et s'est dit qu'un changement d'apparence pourrait lui faire du bien. Cette idée n'a pas séduit les autres poissons : depuis qu'il est rayé, ils fuient le dauphin comme s'il avait la varicelle ! Si tu veux les rayures, prends-les, dit-il à Nino.

Mieux que ça même : il le ramène à la surface sur son dos, et illico presto rend au zèbre ce qui lui appartient ! Quelle joie pour lui de retrouver son aspect habituel !

Ouf ! Grâce à Nino la catastrophe a été évitée ! Le zèbre est rayé, le dauphin est tout gris. Tout est bien qui finit bien au royaume des poissons !

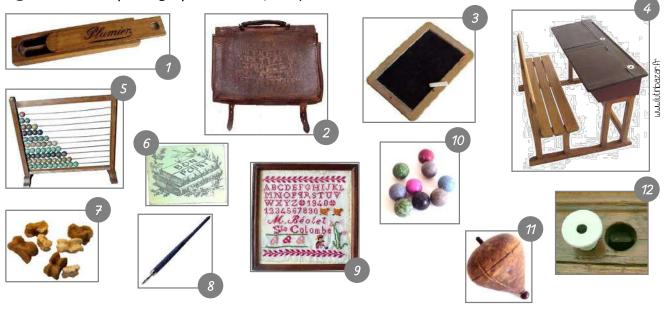
Une histoire écrite par Laure Andrieux, Bordeaux (33)



© Cécile Boufflet

L'ÉCOLE D'AUTREFOIS

1 Observe les photographies des objets que l'on utilisait à l'école autrefois.



1 Lis ces descriptions et écris les numéros qui correspondent dans les bulles.

L'ardoise

Avec son cadre en bois et son trou permettant d'y attacher un petit chiffon pour l'essuyer, on écrivait dessus avec des craies.

L'encrier

Il était en faïence blanche. On le logeait dans le trou du pupitre et on y trempait sa plume. Lorsqu'il était vide, le maitre le remplissait d'encre violette.

Le boulier

Cet objet permettait de compter durant les leçons de calcul.

La toupie

Généralement en bois, la toupie était un jeu d'adresse qui consistait à chasser la toupie de son adversaire du territoire de jeu.

Le plumier

Cette petite boite en bois servait à ranger ses outils d'écriture, sa gomme et son compas. Il avait la même utilité que la trousse.

Le cartable

Il était en cuir et était souvent utilisé par plusieurs enfants de la même famille car il coutait cher. Les élèves portaient aussi une blouse.

Les bons points

Les élèves méritants recevaient des bons points et d'autres récompenses comme les prix de fin d'année. Les moins sages portaient le bonnet d'âne.

Les billes

Elles étaient le jeu favori des garçons à l'école. Elles étaient le plus souvent en terre cuite. Seuls les élèves fortunés pouvaient s'offrir des "Agathes".

Le porteplume

Il servait à porter la plume afin de pouvoir écrire. Les élèves écrivaient à la plume ou au crayon dans leurs cahiers.

Le pupitre

En bois, il était composé d'un banc et de bureaux avec casiers à rabats dans lesquels les élèves rangeaient leurs livres. Dans les trous, on plaçait des encriers.

La marque

Les jeunes filles de 8 à 10 ans réalisaient cet ouvrage de broderie. Il comportait les lettres de l'alphabet, le nom et le prénom de l'élève.

Les osselets

Le jeu des osselets était plus répandu à la campagne qu'à la ville car les osselets étaient fait avec des os provenant du pied des moutons.

PORTRAIT MICHEL DEVILLE

Michel DEVILLE nous a quitté le 25 janvier 2022. Il résidait à l'hospice d'Oulchy le château.

Certains d'entre nous, se souviennent de Michel, à la retraite dans sa maison de Violaine, accoudé au rebord de la fenêtre en observation, toujours souriant, renseignant facilement l'un ou l'autre sur la direction à prendre.

Très bon observateur de la vie de Louâtre, encore plus de celle de Violaine, il fut la mémoire de notre village, les choses étant dites toujours avec bienveillance et beaucoup d'humour. Ce fut la source de beaucoup d'articles du journal de Louâtre. A une époque, il était pratiquement en famille avec tout le village, les Lefranc, les Ambroise, les Dambry, les Chéron, les Perrier, les Sébert, les Wlasiuk, etc...

La famille Deville est originaire de Catifet. Leur maison étant « fondue* » par faits de guerre en juillet 1918. Michel est né à Longpont en 1933, dans un baraquement provisoire. La famille a déménagé à Violaine en 1939. Eugène, son père, travaillait à la SNCF, sur les voies à la gare de Longpont, Marcelle mère au foyer a été la nourrice de plusieurs enfants de notre secteur. Après-guerre, le couple a acheté et s'est installé avec Christiane et Michel dans la maison du 8 rue du tilleul. A l'école de Louâtre avec Mme Bourdon, ils faisaient à pied les allers et retours comme tous les enfants de Violaine sans rechigner. Arrivé à la maison, il aidait Eugène à tenir impeccablement le jardin et nourrir les bêtes.

Michel a travaillé toute sa carrière à la ferme de Violaine de 1947 jusqu'à l'âge de la retraite dans les années 1990-95. Une interruption l'avait beaucoup marqué, son service militaire dans les années 1950-1955 au Maroc où la France a réprimé des émeutes qui mèneront à l'indépendance en 1956. Sa curiosité avait été attisée par la découverte de camarades venus de la France entière, émerveillée par de nouveaux paysages et les façons de vivre.

Il a du commencé à travailler comme manœuvre, puis, ensuite charretier. A partir des années 1965-70, chauffeur de tracteur, il assume la grosse responsabilité du traitement des cultures, il conduisait un Massey Ferguson 25 avec un pulvérisateur Vermorel équipé d'une rampe de 12m, puis, ensuite du matériel plus puissant, de plus grande largeur et des produits de plus en plus complexes et dangereux.





Tracteur Massey Ferguson 25, autour des années 1970 et son petit pulvérisateur (image moderne)

C'était un homme de confiance, dans les deux sens : qui vous faisait confiance et en qui on pouvait avoir confiance. Souvent je me suis dit qu'il devait beaucoup prendre sur lui pour supporter son patron... Il le faisait avec beaucoup de calme, mais avec fermeté.

A la ferme, dans l'équipe il avait une place à part, c'était un peu le bout en train. Tous les ans à la mi-juillet, il revenait à tous de couper les betteraves montées. Nous étions huit avec le patron et souvent des jeunes étudiants. C'était un travail fastidieux, fatigant, souvent sous le cagnard, mais sans doute ces heures sont passées pour tous plus rapidement grâce à Michel. Que de gaîté et de franches rigolades avec ses histoires du vieux temps, du père untel ou de la mère unetelle : « tu sais c'était le frère de, il habitait dans la maison à tel endroit... », nous étions tous ébahis lorsqu'il développait ses facultés de conteur et de professeur de patois « violainois ».

Un peu tristement, Michel ne s'est jamais marié, pourtant c'était un homme intelligent, calme et bon, un sage. Peut-être la responsabilité de ses parents a écarté ce projet, mais tout cela restera son secret.

Brigitte, Laurence, Didier, ses petits neveux et petites nièces, nous ses amis, nous n'irons plus à l'hospice d'Oulchy où il nous accueillait avec joie. Avec sa finesse, sa bienveillance, il a vécu son séjour à l'hospice entouré de sa famille, d'amis et de liens renouvelés.

Michel est sans doute un modèle pour la faculté qu'il avait d'accepter son destin.

Un souhait, que nous te retrouvions pour t'aider à « déhouzer* » le grand carré de jardin que le Ciel t'a sans doute réservé.

*Fondu : effondrée *Déhouzer : nettoyer

(Merci à Denis Maurice, pour ce portrait)



Mr Paul Giraud sénateur de l'Aisne remettant en 1999 la médaille du travail à Michel Deville dans la cours de la Mairie de notre commune.

ÉCONOMIE & ÉCOLOGIE



L'aide à la conversion au bioéthanol, une réponse à la hausse du prix du carburant!

Depuis 2018, la région propose une aide concrète pour les automobilistes des Hauts-de-France : l'aide à la conversion au bioéthanol de leur véhicule personnel. Aujourd'hui encore, face à l'augmentation du prix du carburant, la Région soutient le pouvoir d'achat des conducteurs. Cette aide permet de financer à 40% le coût du boîtier bioéthanol aux particuliers qui souhaitent convertir leur voiture. Les automobilistes souhaitant équiper leur véhicule d'un boîtier de conversion au bioéthanol E85 sont soutenus dans leur démarche par la Région qui finance 40% du coût de conversion, dans la limite de 400€. A savoir que le coût du boîtier bioéthanol est généralement compris entre 500€ et 800€.

Pour être éligible à cette aide, les personnes doivent être :

- Domiciliées en région Hauts-de-France,
- Être propriétaire d'un véhicule d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 10 chevaux de plus de 2 ans et de moins de 18 ans,
- Avoir converti, après le 1^{er} janvier 2022, leur véhicule au bioéthanol par la pose d'un système homologué par un installateur agréé.

La demande d'aide à la conversion au bioéthanol peut être faite en ligne : Aides et Subventions Hauts-de-France - Région Hauts-de-France (hautsdefrance.fr)





A lisière de notre village, une zone Natura 2000 a été décrété par un arrêté de création du 13 mars 2015 portant décision du site Natura 2000 dans le massif forestier de Retz (zone spéciale de conservation). Cette zone comprend l'intégralité du bois de Hautwison qui fait partie de la forêt domaniale de Retz. Ce bois longe la route qui va de Corcy à Saint Rémy-Blanzy, dans le virage au bas du Gros Chêne.



Il faut rappeler le principe et le but du passage en zone Natura 2000 :

« Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Union européenne s'est lancée dans la réalisation d'un réseau de sites écologiques. Cette démarche a été déclinée par la France, qui s'est attachée à valoriser le patrimoine

naturel des territoires en encourageant la prise de conscience collective des enjeux écologiques dans les gouvernances des territoires.

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :

- la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels ;
- la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales: les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

La France s'est attachée à valoriser le patrimoine naturel des territoires en encourageant la prise de conscience collective des enjeux écologiques dans les gouvernances des territoires. Il s'agit notamment d'articuler les différentes politiques et dispositifs de gestion des territoires en tenant compte du rôle et de la responsabilité des acteurs, à travers des actions de concertation ou de partenariat. La sensibilisation et l'éducation du grand public aux enjeux de la biodiversité tient une place essentielle. La dynamique d'un tel réseau nécessite une animation soutenue des réseaux d'acteurs, favorisant les échanges et les bonnespratiques.

(Source: https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-0)

Mais il est inutile de déclarer une zone Natura 2000 ou obtenir le label « forêt d'exception » si ceux qui circulent sur cette route n'en respectent pas les abords. En effet, de nombreux promeneurs de notre village sont scandalisés par les déchets de toute sorte et surtout des canettes qui jonchent les bas côtés.

Que faut-il faire pour dissuader les pollueurs irrespectueux ? Ramassez leurs déchets et les jeter chez eux ? Ou peut-être informer les automobilistes de l'existence de cette zone remarquable et protégée et ainsi leur rappeler de ne pas balancer leurs déchets dans la nature...

Nos collines, nos chemins, nos bois et nos rivières sont à la fois notre décor, notre source de bien-être et de sérénité, et à l'heure où le printemps revient un élément important d'une régénérescence si appréciable après des mois de pandémie.

Nous comptons aussi sur nos élus et l'état pour respecter cet attachement « à valoriser le patrimoine naturel des territoires » inscrit dans la loi en évitant de défigurer nos paysages et nos horizons.





ÉLECTIONS CARTE D'ÉLECTEUR

Vous avez reçu, vos nouvelles cartes électorales dans vos boîtes aux lettres. L'occasion d'un petit rappel des dates des prochaines élections... l'occasion de venir voir les travaux d'embellissement de la mairie de votre village!





LE MOT DU MAIRE

Dans un moment où l'actualité nationale et internationale nous questionnent sur la démocratie, rappelons-nous aussi qu'elle s'applique dès notre niveau. En cette année d'élections présidentielles, le devoir civique des maires, entre autres, est de permettre à chacun des candidats représentant une partie des Français d'être en capacité de défendre et d'exposer ses idées. Aussi, indépendamment de mes idées politiques, j'ai choisi de parrainer le premier des futurs candidats qui rempliraient les conditions suivantes : être un « petit candidat » et ne pas représenter une extrême de l'échiquier politique. Dès le mois de juin dernier, l'équipe de François Asselineau est passée en mairie et a reçu mon soutien. Ce choix a permis à la secrétaire mais aussi à l'équipe des adjoints de limiter le harcèlement des représentants de chacun des candidats à l'investiture.

Récemment j'ai reçu une représentante de RWE, société qui souhaite implanter des éoliennes sur notre territoire. Là aussi, en dehors de mes idées propres, j'ai accepté de la rencontrer pour connaître les projets en cours sur notre territoire. Je rappelle que dès 2014, la commune de Louâtre s'est opposée aux projets éoliens de grande hauteur sur son territoire mais aussi à proximité. D'ailleurs, ce positionnement a été confirmé par les délibérations spécifiques sur les projets de Chouy et de Villers Hélon. Aussi, qu'elle n'est pas ma surprise d'entendre dans la campagne louâtraise et dans toute la communauté de communes que je soutiens les éoliennes au contraire d'autres maires des environs. Je rappelle juste que, pour moi, la démocratie permet à chacun de s'exprimer et que la liberté d'expression et d'information constituent les piliers d'une société saine et démocratique. Aussi recevoir un représentant ne veut pas dire adhérer à ses idées. De plus, les conseillers municipaux élus en 2020 doivent pouvoir voter en toute objectivité et en dehors de tout dogmatisme sur chacun des projets qui concerne notre commune. D'ailleurs, lors du vote informel tenu lors du 4 février 2022, tous les élus présents se sont opposés à ce projet y compris les adjoints et moi-même. Je vous rappelle aussi que les conseils municipaux sont publics et qu'ils permettront à chacun de s'informer en direct sur les sujets actuels en dehors de toute polémique ou ragots.



Ci-dessus sur la carte IGN et le cadastre « napoléonien » de 1835, conservé dans notre mairie, nous situons le Chemin Royal que nous connaissons tous.

Ce tronçon de chemin qui reliait le hameau de Violaine à Louâtre sans passer à travers les deux villages est une partie d'un itinéraire beaucoup plus long qui partait de Soissons puis « passant parmi l'abbaye de Longpont, montant droit à Violaine, depuis ledit Longpont à Louâtre jusqu'à la Falaize, et de là revenant de la Loge Tristan et retournant à Chouï et de là jusqu'au Pont de Pringi » où le chemin franchissait la rivière Ourcq pour arriver au bourg de Neuilly St Front.

Cette voie était l'un des « chemins de la Vicomté » de Soissons. Ces itinéraires étaient plus ou moins entretenus par le Vicomte qui avait pour recette de percevoir des péages. Il est attesté par historien local que ce chemin traversant la paroisse de Louâtre. en 1739, relevait toujours de la famille d'Estrées. En tant Vicomtes de Soissons ils У possédaient droit de un « surcens », sorte de péage modique qu'il n'était sans doute pas simple à collecter.



Les habitants et les paysans des villages reconnaissaient bien volontiers l'intérêt de ces routes, mais fuyaient les charges qui s'y attachaient arguant du fait que toujours, s'ajoutant à d'autres, les roturiers étaient bien souvent les seuls contributeurs. Soit en nature, c'était la corvée, soit en argent c'était l'impôt.



Le chemin Royal a fait beaucoup parler de lui. Confirmant son flatteur adjectif encore aujourd'hui, il est raconté dans notre village le souvenir du roi Henri IV l'empruntant pour faire la cour à sa maîtresse Gabrielle d'Estrées résidente du château de Coeuvres.

Pour remettre dans son contexte chronologique cette tradition, l'historien du Soissonnais Bernard Ancien, assure que le château de Louâtre a été bâti un peu plus tard que 1550 date à laquelle Jean d'Estrées est nommé grand maître de l'artillerie par Henri II. Les armoiries parlantes du canon et des boulets sculptés au fronton de la plus haute des fenêtres du pignon de l'édifice sont les expressions de cette promotion. Cependant le chantier ne fut jamais achevé, Jean transportant ses ambitions architecturales au territoire plus vaste de Coeuvres pour y construire le château qui vit naître sa petite fille Gabrielle en 1571. Les d'Estrées ne vécurent sans doute jamais à Louâtre et encore moins la favorite royale.



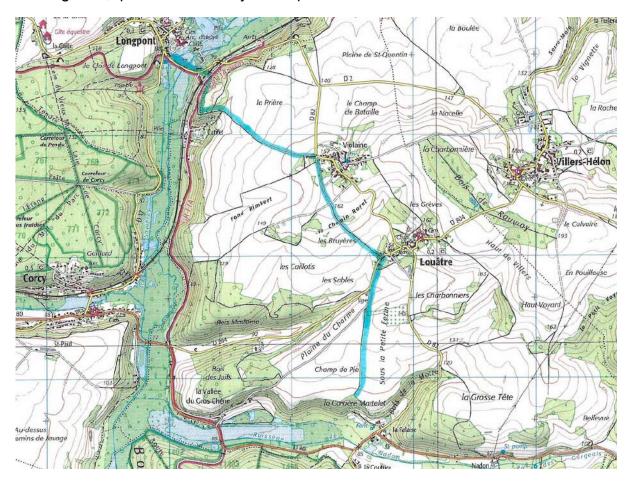
Le château de Louâtre, il est possible d'apercevoir les armoiries parlantes de la famille d'Estrées au fronton du pignon et, les pierres d'attente de la tour d'angle rectangulaire de l'aile projetée

Pourquoi notre chemin fut il dénommé « royal » ? Il est possible que ce qualificatif évoque le souvenir d'un roi précédent Henri II (1547-1559) toujours investissant au château de Villers-Cotterets, qui en voisin de Louâtre rendait visite au chantier de son compère Grand Maître Artilleur. Cette hypothèse correspondrait mieux à la date approximative de la construction du château de Louâtre (1550) par Jean d'Estrées.

Quant au tracé possible de ce chemin de la vicomté sur le territoire de la commune, il est possible de le reconstituer à partir de l'ancien cadastre. En 1835, la RD2, route départementale de Vic sur Aisne à Fère en Tardenois n'existait pas. La voie ferrée Paris-Soissons sera créée en 1862, il est probable que la départementale sera percée

à la suite, l'édification du pont au-dessus de la voie ferrée en fait foi. Ces deux aménagements du second empire ont complétement modifié le chevelu des chemins vicinaux de notre secteur

Mais la légende est trop belle, passer d'un chemin de vicomté comme il y en eu tant dans les campagnes françaises à un chemin royal en embrouillant les fils de l'histoire et de la légende, quelle tentation d'y croire pour nous autres habitants de Louâtre.







Pendant des siècles des chapelets de moulins tapissaient les fonds de nos vallées ou bien pointaient leurs ailes aux sommets des buttes. Conçus pour transformer directement la production locale, leur multitude compensait leur faible rendement. C'était le règne sans partage des énergies renouvelables. Puis les énergies fossiles les rendirent hors propos au regard de nos grossiers appétits énergétiques. Mais nos réserves fossiles n'étant pas illimitées, nous redécouvrons les vertus de nos vieux moulins qui ignoraient qu'ils étaient des Énergies Renouvelables (ENR). Comme changer notre mode de vie n'est pas à l'ordre du jour, une fois de plus on vise le gigantisme centralisé, ce qui se traduit pour l'éolien par implanter des machines aux hauteurs démesurées. Dans le contexte actuel, toute personne qui douterait de la pertinence de ce choix énergétique a de grandes chances d'être considérée comme égoïste et irresponsable. Pire, d'être un mauvais citoyen. Or, après une adhésion de bonne foi, ce dernier est devenu circonspect. Et il n'est pas le seul. Rappelons :

- La très sérieuse cour des comptes a dénoncé (rapport du 28 avril 2018) le « montant très élevé des engagements financiers consentis par l'État ». Inquiets, les magistrats ont mis en garde contre cette politique énergétique jugée « incohérente, inefficace et extrêmement coûteuse du fait des prix de rachat du MGW/h (mégawats / heure) garantis extrêmement favorables aux promoteurs ». Le député Julien Aubert acquiesce : « Si les riverains souffrent, les contribuables payent la facture car la politique de développement de l'éolien est une véritable gabegie financière. » (Rapport n° 3594 de l'Assemblée Nationale). Et le député Emmanuel Maquet (Somme) enfonce le clou : « notre beau pays est livré aux spéculateurs du vent. Ces investisseurs sont intéressés par la garantie de vingt ans, offerte par l'État : avec l'éolien (...) ils bénéficient d'une véritable rente. Ce n'est pas un hasard si 80 % des mâts des éoliennes terrestres sont la propriété de fonds de pension. ».
- Les écologistes de la Fédération Environnement Durable exècrent ces aérogénérateurs. Ils contestent la vertu de ces machines et le matraquage publicitaire qui voudrait nous faire croire qu'elles sont faites de bambous et de rosée du matin. En effet, ils rappellent que la fabrication et l'installation d'une éolienne résultent d'un processus industriel lourd. Rien que pour sa base une éolienne consomme 100 tonnes de fer et 2500 tonnes de béton. Et d'ajouter dans la balance toutes les matières premières et l'énergie nécessaires à la production industrielle des mâts, pales et rotors. De plus, du fait de son intermittence l'éolien contribue au réchauffement climatique. En effet, faute de ne pas être pilotable, il impose une régulation par les centrales thermiques polluantes. Enfin, ils dénoncent le fait que les éoliennes dégradent les milieux naturels, fragmentent les territoires, polluent des sols, occasionnent des effets dévastateurs sur l'avifaune et menacent même la biodiversité (À leur extrémité la vitesse de rotation des pales peut atteindre 300km/h).
- Notre ministre des finances déplore qu'en l'absence d'industriel tricolore cette filière contribue au déficit de notre commerce. « Contrairement à d'autres États européens, la

France n'est pas parvenue à se doter de champions dans ce secteur. Une clarification des ambitions industrielles françaises en matière d'énergies renouvelables s'impose donc »

Mais pire que tout, c'est le cynisme avec lequel les droits des citoyens sont bafoués, clament les associations de défense du patrimoine et des paysages. Le puissant lobby des promoteurs éoliens tiendrait la main du législateur pour établir son « droit opportuniste ». Pour peu que l'on se penche sur la question, force est de constater que les nombreux exemples sont troublants :

- 1) Depuis le 28 août 2011 les éoliennes sont autorisées à dépasser trois fois le seuil sonore limite fixé par le Code de la Santé Publique! Et qu'importe que l'Académie de médecine, dans un rapport de 2017, demande de proportionner la distance des éoliennes par rapport aux habitations à leur hauteur, afin « de réduire leur impact visuel qui, en dénaturant le paysage, engendre chez certains riverains des troubles psychosomatiques. »
- 2) le 15 avril 2013 **la « Loi Brottes » réduit de 1000m à 500m les distances réglementaires minimales entre les parcs éoliens et les habitations**. Cette distance n'a pas été réévaluée alors que la taille moyenne des aérogénérateurs en 2013 était de 120m pour plus de 240 en 2021. La plupart de nos voisins européens déterminent la distance minimale des habitations à dix fois la hauteur des éoliennes.
- 3) 29 novembre 2018 : Le décret « Lecornu » prive les citoyens et associations opposés à un projet l'accès gratuit aux tribunaux administratifs en premier instance. Dorénavant le citoyen doit se pourvoir devant une Cour Administrative d'appel et se faire assister par un avocat dont l'intervention est coûteuse. Une grande première dans le Code Civil!

Les services instructeurs de l'État n'ayant pas les moyens d'effectuer des études contradictoires, de nombreux promoteurs n'hésitent pas à minorer les effets visuels et acoustiques de leurs parcs et leurs incidences sur la biodiversité et le patrimoine historique et paysager. Petit tour aux environs :

À VILLERS-HÉLON:

Le promoteur Vent du Nord (VDN), filiale du groupe industriel Loscon (Allemagne) affirme que ses éoliennes ne seront pas visibles du parvis de l'église. Pourtant il suffit de se rendre sur place pour constater la présence du mat de mesure, qui ne fait que la moitié de la hauteur des futures éoliennes. Ce mat se voit même à travers les vitraux de l'église!! Autre exemple : VDN indique que ses éoliennes « seront masquées par les hauts reliefs ». Mais quels hauts reliefs ?!! Alors que son projet est situé sur la courbe de niveau la plus haute du Soissonnais!!!

Photomontage réalisé par le collectif anti-éolien de Villers-Hélon, à partir du mat de mesure visible au même endroit. Mais, cela ne peut-être, puisque le promoteur VDN l'affirme!!



À CHAUDUN:

Selon les bureaux d'études mandatés (et rémunérés) par le promoteur PWD les couloirs de migrations seraient situés à plusieurs de dizaines de kilomètres du son parc. Pourtant il est de notoriété publique que chaque année une centaine de cigognes se posent sur les champs pressentis pour accueillir ses aérogénérateurs. Et qu'importe que France 3 Picardie les ait filmées sur place, le 29 septembre 2020.





Photos prises à Cuirieux (nord-est de Soissons) dans l'axe du couloir de migration passant par Chaudun. Lors d'une précédente promenade ce fut un Milan Royal, espèce protégée, qui gisait aux pieds de ces éoliennes.

À CHOUY:

Juste en face de Louâtre, les éoliennes programmées sont discrètement passées de 140 à 200m de hauteur. Il convient de noter que la commune de Louâtre, tout comme celle d'Ancienville et de nombreux riverains, ont porté l'affaire auprès des tribunaux. La cour d'appel de Douai devait se prononcer sur ces recours en mars. L'avocat chargé de la défense des requérants attend toujours une date. Pendant ce temps le promoteur conduit son chantier jour et nuit. Une fois les aérogénérateurs installés, les tribunaux n'ordonnent pas le démantèlement des machines. Les promoteurs le savent bien.

ET LOUÂTRE?:

Notre commune vient d'être démarchée par le promoteur RWE (société Allemande située à Cologne) qui a déjà identifié plusieurs terrains susceptibles d'accueillir ses aérogénérateurs de 230 mètres, hauteur de pales (petit rappel : la tour Montparnasse culmine à 210 m). Lors de sa séance du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a pris une délibération qui stipule que « le Conseil Municipal s'est déclaré à l'unanimité totalement opposé à l'installation d'éoliennes de grandes tailles sur la commune de Louâtre ». Et d'ajouter : « Il ne s'agit pas d'un rejet de principe de la transition énergétique ni des futures innovations en la matière. Le Conseil Municipal poursuivra la réflexion sur l'intérêt éventuel de promouvoir des équipements novateurs basés sur l'autres technologies, moins impactants pour notre environnement ».

La politique du ministère consiste à densifier des zones déjà dégradées par les parcs éoliens. Bien que les Hauts-de-France accueille à son corps défendant 1/3 des parcs d'aérogénérateurs de France, en l'absence d'une forte opposition, à terme une ligne de mats, flashs et pales se dressera non-stop, de Villers-Hélon à Chouy. Si le projet de RWE

devait voir le jour, les propriétaires des terrains percevront annuellement une coquette somme, tout comme la commune, mais qui indemnisera les propriétaires pour compenser la dévalorisation de leurs biens immobiliers? Les promoteurs écartent le sujet au motif que rien ne prouve qu'un parc éolien ait une incidence sur la valeur des maisons avoisinantes. L'argument est curieux, pendant des siècles rien ne prouvait que la terre tourne sur elle-même, et pourtant ... Comme les agences immobilières et les notaires constataient l'inverse, l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) a confié une étude sur le sujet à Amandine Volard, ingénieur éolien qui a fait sa carrière chez les promoteurs éoliens! Imagine-t-on l'État confier au groupe Pernod-Ricard une étude sur les effets de l'alcool au volant?

Enfin, combien « coute » l'harmonie de nos paysages ? Qui peut en faire l'évaluation ? La France a ratifié en 2006 la Convention européenne du paysage (dite convention de Florence) qui stipule que « le paysage constitue non seulement une composante essentielle du bien-être individuel et social, mais il est aussi l'expression de la diversité du patrimoine naturel et culturel de la population, tout comme le fondement de leur identité ». Votre serviteur s'est rendu sur le plateau des Millevaches (Corrèze) visiter le parc éolien initié par la commune de Peyrelevade. C'est un petit parc. Les éoliennes ne font que 100m en hauteur de pales. Trois ou quatre kilomètres de marche suffisent pour les effacer du paysage. Invisibles. Certes, la production unitaire de ces machines est moindre que celle des monstres actuels. Mais, comme nos vieux moulins du XVII et XIXémes siècles, nous pourrions les multiplier sans pour autant massacrer notre cadre de vie. De plus les premières générations d'éoliennes des années 1995- 2000 arrivent en fin de vie. Leur remplacement par des machines plus performantes, processus appelé « le repowering », permettra d'atteindre les objectifs fixés pour l'éolien par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) sans qu'il soit nécessaire implanter de nouveaux parcs. A titre d'exemple, ce processus a permis de remplacer les 32 éoliennes du parc éolien du Petit-Canal (Guadeloupe), installées en 1999, par uniquement 10 unités plus performantes.

Le vrai problème porte sur notre consommation énergétique. Nous devons apprendre la sobriété et accepter quelques « sacrifices ». Est-ce si difficile de mettre un pull pour réduire nos thermostats d'un degré ? De marcher sur une courte distance plutôt que prendre la voiture ? D'organiser le covoiturage pour les grandes courses en ville ? Sans compter les mesures fiscales qui pourraient faciliter l'amélioration de l'isolation de nos demeures. D'ores et déjà, la commune de Louâtre a remplacé ses vieux convecteurs très gourmands par une chaudière à granulats. C'est l'addition de toutes ces petites initiatives qui seront de nature à lutter contre le réchauffement climatique. Dans ces conditions, refuser l'éolien n'est pas un luxe d'enfants gâtés, mais l'obligation morale de protéger nos paysages et notre patrimoine tout en répondant à l'urgence climatique. C'est une mesure de salut public!

(Gilles Curchod)

LA FORÊT DE RETZ – FORÊT D'EXCEPTION

La décision a été annoncée le 16 mars dernier par Madame Roselyne Bachelot-Narquin à l'occasion de sa visite au château de Villers - Cotterêts. La Ministre de la culture a souligné la « reconnaissance extrêmement prestigieuse que constitue ce label et a ajouté qu'il s'agissait « d'un atout de plus pour valoriser la région et en faire une véritable destination culturelle et touristique! ». Retz devient la 15^e forêt à obtenir ce label, au niveau national.



COLLECTE DES DÉCHETS

ATTENTION NOUVEAUX JOURS DE RAMASSAGES :

Suite à un changement de prestataire les jours de passage sont modifiés à partir du 5 avril :

Le mardi : Poubelle ordure ménagère Le jeudi (tous les 15 jours) : Poubelle jaune

Le 3^e lundi des mois paires : Verre

LES ENCOMBRANTS:

Désormais, plus de collecte annuelle mais un ramassage au coup par coup sur rendez-vous au : **01 60 43 51 96**, du lundi au vendredi, dans la limite de 3m3 facturé 20,00 €.

ENQUETE:

Entre les 28, 29 et 30 mars, des enquêteurs visiteront chaque maison (Ils seront porteurs de carte officielle avec nom et photo d'identité).

Avec eux vous allez à l'aide du questionnaire déjà distribué, établir la taille des conteneurs des ordures ménagères qui seront muni d'une puce, et le conteneur à couvercle jaune destiné aux déchets recyclables.

Il vous faudra évaluer vos besoins qui détermineront votre tarif d'abonnement et la facturation à la levée de votre poubelle des ordures ménagères. Bien entendu, celui-ci sera ré-ajustable si besoins ont été mal évalués ou des changement dans votre foyer.

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES :

Il est certain que ces changements de jours de ramassage et ce nouveau système de facturation vont demandés à de nombreux habitants à modifier leurs habitudes. L'entraide et la bonne volonté de chacun entreront en jeu. Demander à ses voisins de sortir et de rentrer les poubelles, prévoir un espace poubelles communale accessibles facilement aux collecteurs...

PENSER AU COMPOSTAGE:

La CCRV propose des Composteurs au prix de 30,00 € A réserver sur le site de la communauté de communes, pour une livraison à l'automne.







DES NOUVELLES DE LA COMMUNE

Pour le conseil municipal, l'année 2021 a été une année tournée vers la réhabilitation des bâtiments communaux. L'été dernier, l'école a été remise en état et isolée avant d'être louée pour un centre qui pratique l'hypothérapie, le Reiki Usui et les fleurs de Bach.

En septembre, c'est la porte de la salle du foyer qui a été changée puis en fin d'année la mairie a été complètement rénovée. Disparues les tomettes, la vieille moquette marron aux murs (et sa poussière inscrutée) et le plafond jauni par les années. Désormais, la mairie est lumineuse, accueillante et modernisée. Tout un mur a été décoré par Cécile Boufflet avec des tableaux représentant Louâtre et ses hameaux au fil des saisons. Merci à elle pour le temps passé sur ces œuvres et la qualité de son travail.

Désormais, le rez de chaussée de l'ancien logement communal est loué par l'association Emmaüs Connect. Association du Mouvement Emmaüs, elle se donne pour mission de faire du numérique un levier d'insertion pour les personnes en difficulté depuis 9 ans. Elle permet aux publics en précarité orientés vers ses espaces de solidarité numérique d'acquérir un bagage numérique minimum – accompagnement aux usages numériques, équipements et offres de connexion mobile et internet à tarifs solidaires – indispensable pour s'insérer dans nos sociétés connectées.

La mairie continue dans sa politique de réhabilitation des bâtiments communaux en cherchant désormais des locataires pour le 1^{er} voire le 2^{ème} étage. Pour faciliter ces locations et le travail de l'équipe municipale et de la secrétaire de mairie, la fibre et un chauffage central sont désormais opérationnels. La chaudière à pellets est installée dans la cave du logement communal.

En 2022, la commune se tournera plus vers les aménagements de voirie dans les hameaux (Catifet et le chemin de Violaine à Catifet) et Violaine avec la rue du Tilleul. Cette rue a été fortement dégradée par les passages des bus scolaires dans une rue inadaptée. Avec le syndicat des eaux, la Communauté de communes et le Département, toute la rue va être refaite.

En fonction du montant de ces investissements par rapport aux prévisions, si le budget le permet, la commune investira dans un nouveau tracteur permettant de simplifier le travail de Jean-Pierre et Alain dans l'entretien des abords des chemins et des rues.



